



MAIRIE
LAGARDE PAREOL

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2015

Sous la présidence de Fabrice LEAUNE, Maire.

Etaient présents : Claire DURAND, Michel GOUMARRE, Jean-Marc PRADINAS, adjoints, Mireille MERCIER, Eric GRACIA, Michel GOMEZ, Martine GRAS, Hugues MILLE, Valérie ESTEVE, conseillers ;

Absents excusés : Eric GRACIA (pouvoir à Jean-Marc PRADINAS), Sophie PROPHETE

.....

1/ Délibération :

Décision modificative pour le versement de la somme de 100 euros au crédit du compte 6718 (régularisation débet cantine)

Comme suite à la délibération 36-2014 du 23 octobre 2014, une remise gracieuse a été accordée au titre du débet de 100 euros sur la régie de la cantine.

Il convient donc d'approvisionner le compte 6718 de cette somme depuis le chapitre 65.

Approuvée à l'unanimité.

2/ Délibération :

Désignation des délégués nommés au syndicat mixte de défense et de valorisation forestière.

Il convient de désigner un délégué et un délégué suppléant syndicat mixte de défense et de valorisation forestière.

Sont proposés : Michel GOUMARRE en qualité de délégué et Fabrice LEAUNE en qualité de suppléant.

Approuvée à l'unanimité.

3/ Délibération :

Décision modificative pour le versement de la somme de 365 euros sur le compte 739118 depuis le compte « dépenses imprévues »

Il convient d'autoriser une décision modificative pour régulariser l'absence de crédit budgétaire selon la procédure prévue à l'article L 2312-2 du CGCT par virement du chapitre « dépenses imprévues » sur la gestion 2014, afin de comptabiliser un mandat sur 2014 au compte 739118 pour 365 euros, somme correspondant aux dégrèvements de CFE accordés aux auto-entrepreneurs comme suite au versement mensuel de juillet 2014 des contributions directes et sur lequel la somme de 365 € avait été retenue.

(Demande de M. Le Trésorier)

Approuvée à l'unanimité.

4/ Questions diverses :

Obligations de débroussaillage : Contact doit être pris avec les services de l'ONF afin qu'ils viennent sur le territoire de la commune et procèdent à des vérifications qui permettront ensuite d'alerter les habitants dont le terrain nécessite des travaux de débroussaillage.